

Payer 1 concessionnaire pour changr 1 pièce neuve acheté chez lui

Par anthow, le 31/05/2011 à 18:52

Bonjour.

Je vous contact dans l'urgence.il y a un mois de cela, mon véhicule est tombé en panne. Je l'ais donc emmené dans un garage qui après quelques diagnostiques, m'a fait part que mon "calculateur électronique" était à changé (une piece d'une valeur de 600€). Suite a leurs recommandations, je fait donc changer cette pièce. 1 mois plus tard, mon véhicule a de nouveaux soucis et je le ramène à nouveau dans ce même garage. Apres de multiples diagnostiques et un balisage fait par un auto-electricien, le diagnostique tombe, c'est le calculateur électronique acheté neuf chez le concessionnaire FIAT qui est défaillant. Mon problème est le suivant: Fiat accèpte de changer la pièce (neuve et acheté 1 mois plus tot chez eux), a condition qu'ils puissent diagnostiquer mon véhicule pour s'assurer que c'est bien cette même piece qui ne fonctionne pas. 1h30 de diagnostique me coute 95€ et ils ne sont même pas capable d'estimer le temps nécessaire. Donc, FIAT m'oblige à payer pour me faire changer une pièce défaillante acheté neuve chez eux. On t_il le droit ?Fiat va facturer mon garage, et je vais devoir régler le garage pour les frais de FIAT, dois-je réglé le garage? Ayant déjà payé pour résoudre ce problème et acheté cette pièce le mois dernier, n'ais je pas le droit de laisser le garage se "débrouiller" sans avoir a payer une nouvelle foi pour le même problème?

Je suis en BTS alternance et je vais avoir du mal a joindre les deux bouts ce mois ci En vous remerciant.

Anthony